institut supérieur
des arts et du design
de Toulouse
5 quai de la Daurade
31000 Toulouse
+33 (0)5 31 47 12 11
contact@isdat.fr
www.isdat.fr

Conseil d'administration n°53 du 7 mars 2025
Procès-verbal

Présents :
Ville de Toulouse :
Madame Nicole Yardeni, Présidente de l'isdaT, Adjointe au Maire
Madame Agathe Roby, Conseillère municipale

État :

Monsieur Michel Roussel, Directeur régional des Affaires culturelles
Madame Marie-Béatrice Angele, Conseillère aux arts plastiques
Monsieur Emmanuel Pidoux , Conseiller musique

Collège des personnels enseignants :
Monsieur Hervé Ambal
Monsieur Yannick Callier
Monsieur Olivier Huz
Monsieur Serge Provost
Monsieur Thierry Vosdey
Madame Christine Sibran

Collège des personnels non-enseignants :
Monsieur Xavier Saint-Criq

Invités :
Monsieur Alain Combres, Directeur général par intérim et Directeur de projet
Madame Jeanne Falzon, Directrice administrative et financière
Monsieur Philippe Fermanel, Administrateur de l'Etat - DGFIP31
Madame Laure de Mazerat, Directrice des Ressources de la Culture - Ville et Métropole de Toulouse
Monsieur David Mozziconacci, Directeur des études art/design/design graphique
Madame Karina Cobo Dorado, coordonnatrice du département musique
Madame Sophie Barousse, gestion des affaires générales, rédactrice du procès-verbal.

Excusés :
Monsieur Pierre Esplugas-Labatut, Adjoint au Maire a donné pouvoir à Madame Nicole Yardeni
Monsieur Francis Grass,
Madame Nina Ochoa
Monsieur Frédéric Bourdin, Directeur adjoint délégué a donné pouvoir à Monsieur Michel Roussel
Monsieur Samir Hajije
Monsieur Jean-Paul Bouche
Monsieur Maxime Boyer
Monsieur Gérard André
Madame Salomé Ansel, représentante du collège des étudiants
Madame Toscane Cabello **,** représentante du collège des étudiants
Monsieur Alexandre Durand, Directeur général Culture - Ville et métropole de Toulouse
Madame Marion Muzac, Directrice des études danse

Madame la présidente du Conseil d'administration ouvre la séance à 14h30.

- **Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 31 janvier 2025**

Le Conseil d'administration décide, après en avoir délibéré :

APPROUVE le procès-verbal à l'unanimité.

- **Présentation du Compte financier unique provisoire**

Jeanne Falzon fait une présentation du CFU provisoire et précise que le document doit être corroboré par les services de la DGFIP 31 avant d'être soumis à validation au CA du 4 avril 2025.
Monsieur Fermanel souligne les efforts faits par les services en 2024 pour reconstituer les marges de manœuvre financière de l'école, et le bon ratio d'endettement. Il alerte l'assemblée sur la fragilité structurelle de la situation financière dans les années à venir.

Le Conseil d'administration prend acte de l'ajournement de cette délibération

- **Débat d'orientations budgétaires 2025**

La tenue d'un débat sur les orientations budgétaires de l'isdaT est obligatoire et doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.
Ce débat basé sur un rapport comprend les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, la présentation des engagements pluriannuels, les informations sur la gestion de la dette, la structure des effectifs, les dépenses de personnel.
Alain Combres fait une présentation des différents scénarios pour le BP 2025.

Le Conseil d'administration après avoir entendu les observations de chacun :
PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations budgétaires de l'IsdaT pour l'exercice 2025.

- **Examen du cahier des charges proposé par les personnes publiques fondatrices de l'IsdaT en vue du recrutement d'un(e) directeur(rice) généra(le)**

La Présidente propose un ajournement de la délibération.

Le Conseil d'administration prend acte de l'ajournement de cette délibération